

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 6 février 2023, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, centre Primevère.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Louis Bérard, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

Les membres du conseil présents sont : mesdames Josée Leclair et Marie-Claude Ayotte, messieurs Benoit Desrochers, Olivier Giguère, Pierre Coutu et Serge Perreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier-trésorier atteste de la conformité de l'avis de convocation remis à chaque élu le 30 janvier 2023 conformément à l'article 156 du Code municipal.

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire ne pouvant pas être différent de l'avis de convocation.

3. Retrait du règlement 525-2022 décrétant des dépenses relatives au réseau d'égouts

2023-02-020

Considérant qu' Élections Québec et le ministère des Affaires municipales ont chacun des interprétations incompatibles sur le registre référendaire complété pour le règlement en sujet et ont recommandé de supporter la démarche par un avis juridique.

Considérant que les avocats mandatés ont émis un avis juridique recommandant l'abandon du règlement afin de débiter un nouveau processus complet, incluant un nouveau registre référendaire de secteur.

Considérant que ce projet est identifié comme prioritaire et important par la municipalité justifiant une pratique exemplaire afin ne pas nuire au financement de celui-ci.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière de retirer officiellement le règlement 525-2022 conformément à l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums municipaux et que le greffier soit mandaté afin d'en informer le directeur général des élections.

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-532 décrétant des dépenses relatives au réseau d'égouts

Monsieur Benoit Desrochers donne avis et dépose le projet de règlement 2023-532 décrétant des dépenses relatives au réseau d'égout.

Ce projet de règlement a pour objectif de permettre la réalisation de la mise aux normes afin de cesser les déversements présents depuis 2021, optimiser et protéger l'équipement actuel et répondre aux besoins immédiats et futurs pour les besoins d'assainissement des eaux usées, en complément des mesures d'atténuation pour réduire la quantité d'eau traitée à la source.

5. Annonce d'une assemblée publique d'information concernant le projet de règlement 2023-532 le lundi 13 février à 19h00

En prévision de l'adoption du règlement 2023-532 décrétant une dépense pour le réseau d'égouts, la population est invitée à la séance d'information publique lundi prochain le 13 février.

Seront présents certains élus, l'administration municipale et la firme responsable de l'analyse des besoins dans l'état actuel du système.

Les rapports externes ayant mené à la réalisation de ce projet seront présentés.

Cela se veut un moment d'échange, une diffusion en direct est prévue.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il a des questions sur le processus et sur le projet en cours.

Il y a 25 personnes présentes dans la salle.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 19 h 57.

Louis Bérard, maire

*David Paradis-Lapointe, directeur
général et greffier-trésorier*

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, maire